



Commune de SANCERRE
Département du CHER

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 05 JANVIER 2017**

Date de la convocation 16/12/2016 L'an deux mil dix-sept, le cinq Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date d'affichage
16/12/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Présents : Mmes et MM. Thierry VILNAT, Valérie COTAT, Cédric FOUCAULT, Carine VERON, Philippe FRADIN, Adjoint, Jacques MILET, Annie TRENTIN, Marie-Françoise RAFFAITIN-PLANCHON, Jean-Philippe DAMIEN, Christelle SENOTIER, Sébastien GEOFFROY, Amaury COUET, Jacques HATON, Elisabeth BONNET, Jean-Claude DORLEANS, Martine BRION,

Absentes excusées : Mmes Anne-Laure JOUMAS et Lysel EBBINGE,

ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Anne-Laure JOUMAS à Mme Carine VERON, Mme Lysel EBBINGE à Mme Elisabeth BONNET

Absent : /

M. Amaury COUET a été élu secrétaire.

Monsieur Laurent PABIOT, Maire, présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal et aux habitants de la Ville de Sancerre.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé à 18 voix et une abstention, Mme BRION.

Le Maire rappelle les questions qui figurent à l'ordre du jour :

- Election d'un Conseiller Supplémentaire pour représenter la Commune au Conseil Communautaire,
- Etude de devis pour création d'un nouveau site Web,
- Acquisition et pose d'une prise de guirlande à l'Esplanade Porte-César,

OBJET : Election d'un Conseiller Supplémentaire pour représenter la Commune au Conseil Communautaire

N° 2017 – 01
5.3.1
Désignation des
Représentants EPCI

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 10 janvier 2017

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la fusion, à compter du 01 Janvier 2017, de la Communauté de Communes Cœur du Pays Fort, de la Communauté de Communes Haut Berry Val de Loire et de la Communauté de Communes du Sancerrois entraîne une recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire.

La composition du Conseil Communautaire est de 50 sièges, soit la répartition de droit commun.

Les trois Conseillers Communautaires « sortants » sont maintenus. Une élection doit avoir lieu par le Conseil Municipal parmi ses membres pour pourvoir un siège supplémentaire au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression des noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant alternativement composée d'un candidat de chaque sexe.

S'agissant d'un seul siège à pourvoir pour la Commune de SANCERRE, cela s'apparente à un scrutin uninominal puisque seul le premier de la liste ayant obtenu le plus de suffrage sera élu. Les Conseillers se composant actuellement de deux hommes et une femme, il peut éventuellement être envisagé que le siège soit pourvu par une femme afin de respecter le principe de la parité.

Une candidate : Mme Valérie COTAT.

A l'issue du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 02
- Nombre de suffrages exprimés : 17

Mme Valérie COTAT a obtenu 17 voix.

Compte-tenu des résultats, le Maire proclame Mme Valérie COTAT, Conseiller Communautaire.

M. Jacques Milet s'excuse de devoir quitter la séance, retenu par des obligations urgentes et personnelles et donne pouvoir à M. Laurent Pabiot pour la suite de la réunion du Conseil de ce jour.

OBJET : Création d'un site WEB

N° 2017-02
7.1.2
Décisions budgétaires

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 10 janvier 2017

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la refonte complète du site WEB actuel.

Il est proposé une ouverture de crédits pour un montant de 8.000,00 € TTC pour la réalisation du nouveau site.

M. Jacques HATON demande si une interaction entre le site de la Ville et celui de l'Office de Tourisme est prévue.

Mme Valérie COTAT informe que l'Office de Tourisme va également procéder au changement de leur site internet et qu'en effet, il y aura lieu de prévoir cette coordination.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'ouvrir des crédits, sur l'exercice 2017, d'un montant de 8.000,00 € TTC pour la création d'un nouveau site WEB en phase avec l'Office de Tourisme,
- mandate la Commission Culture, Tourisme et Patrimoine Historique pour un audit auprès de prestataires et pour la prise de décision quant au choix de celui-ci.

Les crédits seront inscrits au budget 2017.

M. Jacques MILET n'a pas pris part au vote, retenu par des obligations personnelles. Il a donné pouvoir à M. Laurent PABIOT.

OBJET : Acquisition et pose d'une prise pour guirlande à Porte-César

N° 2017 – 03
7.6.2
Contribution Syndicat

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 10 janvier 2017

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'éclairage public, la Commune de Sancerre envisage l'acquisition et la pose d'une prise pour l'installation d'une guirlande à l'Esplanade de Porte-César.

La Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public.

Considérant que la Commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel d'éclairage public présenté par le SDE 18, relatif à ces travaux, dont le montage financier est estimé de la façon suivante :

N°2016-03-203	Total travaux	335,00 € HT
Part SDE 18 (50 %)	167,50 €
Part Commune (50 %)	167,50 €

Le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération de la Commune transférant au SDE 18 la compétence éclairage public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- d'approuver le montage financier tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18,
- d'inscrire les crédits afférents au budget 2017 de la Commune (en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

M. Jacques MILET n'a pas pris part au vote, retenu par des obligations personnelles. Il a donné pouvoir à M. Laurent PABIOT.

OBJET : Questions diverses

* M. Jean-Claude DORLEANS demande s'il serait possible d'enlever les jardinières situées quartiers « Saint-André » et « Centre de Loisirs ».

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et il sera procédé prochainement à leur stockage aux ateliers municipaux.

* M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cérémonie des vœux aura lieu Vendredi 06 Janvier 2017 à 18 h 30 aux Caves de la Mignonne et que le repas annuel du CCAS se déroulera Dimanche 08 Janvier 2017 à 12 h 00 également aux Caves de la Mignonne.

M. Jacques MILET n'a pas pris part à ces communications, retenu par des obligations personnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.